



*Syndicat National des
Cadres A*

CGC Finances Publiques et SNC CGC

86/92 Allée de Bercy
Bâtiment Turgot
Télédoc 909

75572 PARIS CEDEX 12

Tél. : 01.53.18.01.73 – 00.69 - 01.39

Sites : www.cgc-dgfp.info / www.snc-dgfp.info

Adresses mail : cgcdgfp.bn@dgfp.finances.gouv.fr

sncdgdgfp.bn@dgfp.finances.gouv.fr



*Syndicat National
des Contrôleurs*

LE LIEN CGC Visioconférence du 2 avril 2021 avec la Direction Générale

A cette visioconférence, M Fournel était assisté de MM Antoine Magnant, Bruno Rousselet et Yannick Girault, Mme Marine Camiade et Valérie SEGUY.

1/ Le contexte des nouvelles mesures :

=> Les annonces du Président de la République conduisent à étendre à l'intégralité du territoire les mesures de vigilance renforcée qui étaient déjà en vigueur dans 19 départements.

M. Fournel indique que malgré ce contexte la plupart des commerces sont ouverts, « *les gens peuvent bouger* », le télétravail est poussé au maximum, les services publics demeurent ouverts même si les situations peuvent être ajustées au cas par cas.

=> au plan sanitaire, la crise sanitaire impacte la DGFIP où le nombre des cas Covid se rapproche de 300 et les septaines/dizaines avoisinent les 400.

La vigilance doit être renforcée sur les mesures barrières dans les locaux professionnels. Des cas de cluster ont été signalés, l'un à Paris Saint-Sulpice, l'autre au CFP de Ploërmel. Le service courrier de St Sulpice a été fermé (suite à 9 cas signalés).

Le taux de télétravail ces deux dernières semaine a monté significativement pour atteindre 37 % de la force de travail et devrait continuer de progresser.

=> Mesures DGAFP en matière d'ASA, congés... : au moment de la visio conférence, les mesures n'avaient pas encore été retransmises au DG.

Depuis, un message adressé à l'ensemble des agents vendredi soir a précisé les règles applicables : report/déplacement des congés, ASA « spéciales hors contingent » gardes d'enfant de moins de 16 ans suite à la fermeture des établissements scolaires, télétravail renforcé...

2/ Campagne IR :

M. Antoine Magnant, DGA, a indiqué que la campagne serait lancée jeudi 8 avril après-midi, après la traditionnelle conférence de presse des ministres.

Pour l'instant, il n'y a pas de décalage de date prévu dans le déroulement du calendrier, en espérant que la situation sanitaire s'améliore d'ici là.

Une campagne médiatique composée d'annonces à la radio et de spots TV comportera le leitmotiv « *Pour faire votre déclaration, ne sortez pas de chez vous...déclarez en ligne, téléphonez [n° national unique]... si vous éprouvez des difficultés, prenez rendez-vous* ».

M. Magnant rappelle que les Services Publics demeurent ouverts à l'instar des commerces essentiels... De même, le réseau France Service est ouvert, y compris au « *tout venant* ».

« *Nous sommes en cohérence avec ce qui se passe autour de nous* » dicit A. Magnan. Il ajoute : « *Si le mois de mai se dégage du point de vue sanitaire, la dernière décade de mai et le début du mois de juin permettront de recevoir les contribuables normalement.* »

Les centres de contact seront sollicités dès les premières semaines de la campagne IR avec une prévision de 50.000 appels quotidiens, flux volumétrique qui devrait ensuite s'élever nettement.

M. Magnant précise qu'il ne s'agit pas d'une campagne IR « en mode pilotage automatique » mais en dispositif d'adaptation aux évènements. A cet égard, « *commencer à l'heure permet d'étaler ou d'ajuster celle-ci* ».

M. Fournel ajoute que la campagne IR 2020 a été compliquée. Cette année, il mise sur les « *effets d'habitude* » issus de l'année passée : nombre extrêmement faible de visites, utilisation des canaux distants. « *Nous sommes sur une ligne distancielle* », avec APRDV si besoin. « *Si des personnes se présentent, on espère qu'il sera fait en sorte que ce soit résiduel...* ».

La CGC a interrogé la Direction Générale pour qu'elle précise bien que l'accueil s'effectue uniquement sur rendez-vous au cours du prochain mois, dans le cadre des mesures de restriction.

Toujours un peu gêné aux entournures sur ce point, M. Fournel a répondu que l'accueil sur rendez-vous était la solution prônée mais que l'on ne pouvait faire l'impasse sur les contribuables se présentant aux guichets des CFP ; on devait les recevoir dans la mesure de l'ouverture des services... Il a ajouté que cette mission n'incombait pas, ni aux vigiles en charge de la régulation des flux, ni aux « jeunes » employés au titre du Service Civique.

La Direction Générale n'a pas voulu s'exprimer sur la question de l'autorisation du télétravail déporté en un lieu de confinement distinct du domicile habituel, éloigné du bureau...

3) Points divers

=> Fonds de Solidarité (FDS) :

Il a été rappelé que les formulaires de demande étaient ouverts dans les 10-15 jours suivant le mois d'ouverture des droits. A la mi Mai, il est espéré que les difficultés seront moindres. A ce stade, les stocks de demande n'ont jamais été aussi bas même s'ils demeurent élevés. Cette situation résulte d'une diminution des demandes, d'une meilleure maîtrise des services du fait de l'habitude et de l'intervention des renforts et soutiens.

=> les stagiaires :

Concernant la scolarité des Ifip, il a été indiqué que l'épreuve « sommative » du 12 avril serait maintenue. Celle-ci est importante pour la direction de l'ENFiP car elle conclue la séquence « blocs fonctionnels ». Une épreuve de rattrapage est d'ores et déjà prévue en cas de « *situation inextricable* » (ex : garde d'enfant).

Ce maintien se justifie également par le fait que la tenue des épreuves orales a été abandonnée depuis le début de l'année.

Concernant les contrôleurs stagiaires qui vont entamer leur stage pratique, un message a été adressé pour qu'ils soient bien accueillis et intégrés, pour « *rentrer dans le collectif* ». Ils ont tous équipés d'un PC portable.

Les PACTES seront accueillis en présentiel par groupe de 4/5 personnes.

La conduite des stages des B et des A fera l'objet d'un suivi particulier. Un retour en établissement et/ou la participation à des formations complémentaires sur les prochains mois sont envisagés.

=> **Télétravail / gestion des congés et ASA**: le télétravail demeure dans une logique de volontariat et de souplesse. C'est un peu plus compliqué en certains endroits qu'à Bercy, par exemple, où les locaux sont quasi vides...

Sur les décisions d'autorisation (télétravail mais aussi ASA-congés), il faut faire confiance à la hiérarchie et aux chefs de service. Pour les ASA nous sommes dans un cadre contraint. Pour les congés, la logique est celle de l'adaptation sur les nouvelles dates et les changements de semaines.

« L'équilibre est compliqué et on ne peut pas bloquer les activités », dit M. Fournel, « mais il faut faire preuve de bienveillance ».

Données COVID et force de travail à la DGFIP :

Situation au	01/04/2021	Jour précédent	Variation en %
Nouveaux cas avérés positifs Covid19 point hebdomadaire jeudi	266 (*)	201 (*)	32%
ASA quatorzaine/septaine	374	328	14%
Agents présents	49 149	49 308	0%
Télétravailleurs le jour de l'enquête	28 402	26 990	3%
% de télétravailleur/force de travail	37%	35%	+2 pts
Agents en ASA	893	806	11%
Agents en congés ou arrêt	16 005	17 062	-6%

(*) semaine précédente, par exception

**La CGC Finances Publiques vous représente,
vous soutient et vous défend.**

Soutenez-la ! Adhérez !

**Consultez toutes nos informations sur le site :
www.cgc-dgfip.info**